

Lors de la dernière élection municipale en 2020, ils étaient face à face et le résultat 60% pour le maire sortant et 40% pour son challenger ne faisaient que 400 voix de différence.

Trojani, Mangiapan, Bunger et Capelier...

Qu'en sera-t-il en 2026, les 15 et 22 mars prochains ? Cette fois-ci, ils sont 4 candidats au départ. Car outre les deux précités, il y aura aussi Benjamin Bunger, le premier à s'être déclaré et un ancien de la liste Mangiapan, et Robert Capelier, un ancien élu sur la liste Trojani. La dernière fois, Christophe Trojani pouvait se prévaloir du soutien officiel de son parti, Les Républicains. Cela ne sembla pas le cas ce coup-ci. S'il affiche avec le suppléant de la Secrétaire départementale LR, Jérôme Viaud sur les remparts de la citadelle, son challenger, Jean-Pierre Mangiapan fait état de courriers de la part de Michèle Tabarot mais aussi de Patrick Stefanini, proche conseiller de Bruno Retailleau, le président des LR, candidat à l'élection résidentielle depuis peu. Dans cette guerre des étiquettes, Benjamin Bunger avait lui aussi demandé à bénéficier du soutien des LR mais sans succès, apparemment.

Match Trojani/Capelier des prises d'élus

Quant à Robert Capelier, il préfère faire valoir le soutien de quatre anciens élus de la liste Trojani du maire sortant, à savoir 3 adjoints et 1 conseillère municipale : **Monica Laugier, Joëlle Bravetti et Robert Bojanovich** mais aussi Sonia Portes. Les quatre ont déclaré : « *Nous avons servi Villefranche avec sincérité et conviction. Aujourd'hui, nous estimons que la ville a besoin d'un nouveau souffle, d'une méthode plus ouverte et plus à l'écoute. Nous faisons le choix de rejoindre Robert Capelier car il incarne ce renouveau constructif* ».

Immédiatement, le maire sortant a rétorqué et à lui aussi annoncé que trois de ses opposants de la liste Mangiapan l'avaient rejoints à savoir Alain Curti, Xavier Lagache et Gisèle Marchessou. Eux ont déclaré : « *C'est une décision mûrement réfléchie tout au long du mandat au vu du travail accompli et des décisions prises dans l'intérêt de la commune. Ce souhait s'inscrit dans une logique d'action au travers de nos votes en conseil municipal depuis plusieurs années, notamment sur le budget* ». Dont acte.

Benjamin Bunger inéligible ?

La campagne s'annonce difficile et âpre à Villefranche-sur-Mer... Le novice, Benjamin Bunger, très dynamique par ailleurs, a dû se justifier avec Patrick Forte, son trésorier de campagne, sur le paiement de factures de loyer de sa permanence ou d'imprimerie via une

association loi 1901, « Avec vous pour Villefranche ». Cela est rigoureusement interdit par la loi et pourrait rendre le candidat inéligible. Son trésorier a montré, documents à l'appui, que tout passait par son compte personnel en exhibant son relevé bancaire. « *Ce compte n'est pas en lien avec l'association. C'est un ancien compte à moi qui sert de compte de campagne* » assure-t-il. Et d'ajouter, « *le compte de l'association a été clôturé le 12 février dernier... et il n'y a eu aucune écriture dessus, aucune transaction* ». Mais alors d'où vient ce courrier d'avocat ? Ce serait d'après les intéressés, un coup de Jean-Pierre Mangiapan... Patrick Forte ajoute : « *Il me l'a donné il y a 15 jours en me demandant de lâcher Benjamin pour venir sur sa liste et d'être son 1^{er} adjoint. J'ai répondu non* ».

Une facture embarrassante...

Pourtant, une facture à un imprimeur niçois a bien été libellée au nom de l'association... Patrick Forte se justifie en assurant que « *c'est une erreur de l'imprimeur qu'il est en train de rectifier* ». Oui mais voilà, l'imprimeur a déclaré qu'il ne pouvait pas changer le nom d'une facture : « *Je facture au nom qu'on me demande. Et le candidat (Benjamin Bunger) est passé chez moi cet après-midi (13 février) pour me faire modifier. Il m'avait téléphoné auparavant. Je lui ai répondu que ce n'était pas possible. Si une facture est éditée à un nom, elle ne peut que rester à ce nom* » (1). L'imprimeur ne compte pas être responsable de cette « erreur ». Il n'en demeure pas moins que cela peut avoir des conséquences dans le déroulé de la campagne qui ne fait, visiblement, que commencer...

Pascal Gaymard

(1) Nice-Matin du mercredi 18 février 2026.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité